

MODIFICATION # 1 DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

SERVICE D'ENTRETIEN DES UPS au Laboratoire David Florida à Ottawa

Date de clôture de la période de soumission : Le 1^{er} novembre 2019 à 14h00 (HAE)

Transmettre les soumissions à:

Agence spatiale canadienne BUREAU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS Lundi au Vendredi Réception (8H00 et 16h30) Fermé entre 12H00 et 13H00 6767, route de l'Aéroport Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9, Canada

Ou par Service Postel

Référence: Dossier ASC nº. 9F030-20190305

Nota: Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les

instructions relatives à la présentation des soumissions.



24 octobre 2019



Modification #1

La demande de propositions 9F030-20190305 est modifiée comme suit:

1) Répondre aux questions suivantes:

	Questions (Français)	Réponses
1.	S'il vous plaît veuillez confirmer si les entrepreneurs auront besoin d'une autorisation de sécurité?	Il n'y a aucune exigence de sécurité associée au besoin.
2.	L'ASC supprimera- t-elle entièrement l'exigence décrite à la page 33, Critères obligatoires CO4: Le soumissionnaire doit fournir des copies de carte et de permis des deux (2) électriciens qualifiés proposés.	Nous avons examiné les critères obligatoires et déterminé que CO4 peut être enlevé de la liste.
3.	Nous vous demandons donc de retirer la mention ' électricien requis' de l'ensemble du document afin de permettre aux entrepises ayant le personnel le plus qualifié, à soumettre un prix et ainsi faire bénéficier l'ASC de la meilleure qualité de service possible, le tout à un prix très compétitif.	Nous avons examiné les critères d'évaluations et déterminé de remplacer les mots "d'électriciens" par " de techniciens".
4.	Pourquoi cet appel d'offres fait-il appel à des électriciens agréés pour effectuer la maintenance d'UPS?	Nous avons examiné les critères obligatoires et déterminé que CO4 peut être enlevé de la liste.



5.	Comment des tiers démontreront-ils qu'ils ont accès au logiciel Eaton et aux bulletins de service après-vente et aux micrologiciels?	Nous ne voulions pas que le libellé soit trop restrictif pour ne permettre qu'un seul soumissionnaire. En ayant l'énoncé général "selon les recommandations du fabricant", d'autres fournisseurs sont en mesure d'être compétitifs. Ils seraient chargés de s'assurer qu'un technicien autorisé effectue la partie du travail qui ne peut être effectuée que par un technicien Eaton.
6.	Les soumissionnaires doivent fournir des informations sur la très grande expérience sur le UPS. Pourquoi cet appel d'offres n'exige-t-il pas des certificats de formation en matière de maintenance et de réparation, fournis par le constructeur d'origine, pour la maintenance de chacun des modèles décrits dans l'annexe A?	Nous ne voulions pas que le libellé soit trop restrictif pour ne permettre qu'un seul soumissionnaire. En ayant l'énoncé général "selon les recommandations du fabricant", d'autres fournisseurs sont en mesure d'être compétitifs. Ils seraient chargés de s'assurer qu'un technicien autorisé effectue la partie du travail qui ne peut être effectuée que par un technicien Eaton.

2) Supprimer dans son intégralité

- ANNEXE B BASE DE PAIEMENT TARIFICATION
- ANNEXE D CRITÈRES D'ÉVALUATION

et le remplacer par ce qui suit:



ANNEXE B

Base de Paiement

Fixation des prix



Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.

Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe, tout compris (en \$CAN) qu'il propose pour chacune des catégories de ressources identifiées.

Les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent le coût estimatif total de tous les frais qui peuvent devoir être engagés pour :

- a les frais de déplacement et de subsistance en lien avec les travaux réalisés à l'endroit où l'entrepreneur exerce ses activités et le laboratoire David Florida (LDF) au 3701 Avenue Carling à Ottawa Ontario;
- b les frais de déplacement entre le lieu où l'entrepreneur exerce ses activités le laboratoire David Florida (LDF) au 3701 Avenue Carling à Ottawa Ontario;
- c les frais de déplacement et de subsistance engagés pour permettre la réinstallation des ressources humaines nécessaires à l'exécution du contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être facturés séparément des honoraires professionnels convenus dans un contrat subséquent;
- d le prix par unité et le prix total estimé doivent être saisis pour chaque article répertorié; et
- e le prix ferme tout inclus comprenant tous les outils, équipements et services et consommables requis ainsi que la main-d'œuvre pour l'ensemble des inspections, essais et services de nettoyage et de maintenance.

1) Prix ferme annuel pour les inspections et travaux de maintenance annuels et semestriels

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Prix ferme	\$ / année	\$	\$	\$	\$
annuel		/ année	/ année	/ année	/ année



Travaux supplémentaires - « Sur demande » et « Interventions sur appel d'urgence »

Des travaux dits « supplémentaires » seront réalisés selon le principe du « au fur et à mesure des besoins » lorsque des factures sont émises pour la main-d'œuvre réelle, la réparation et les pièces de rechange. Lorsqu'un travail « au fur et à mesure des besoins » est demandé pendant la période contractuelle, l'entrepreneur doit compléter et soumettre un « formulaire d'estimation des coûts pour les travaux supplémentaires ». L'entrepreneur doit obtenir une autorisation écrite de la part de l'autorité de l'ASC/DFL avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Présenter un taux de main-d'œuvre tout inclus ferme (incluant les frais généraux, la marge de profit et tous les coûts associés).

2) MAIN-D'OEUVRE : Le taux horaire fixe doit être : Calendrier des travaux - Lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00 (s'il y a lieu)

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Technicien	\$ /heure	\$	\$	\$	\$
qualifié		/heure	/heure	/heure	/heure

Temps supplémentaires - Lundi au vendredi, de 16 h à 7 h (s'il y a lieu)

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Technicien	\$	\$	\$	\$	\$
qualifié	/heure	/heure	/heure	/heure	/heure

Temps supplémentaires - Les samedis, dimanches et jours fériés (s'il y a lieu)

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Technicien	\$ /heure	\$	\$	\$	\$
qualifié		/heure	/heure	/heure	/heure



Nombre d'heures minimum facturé par Intervention sur appel d'urgence seulement (ne s'applique pas aux travaux supplémentaires)

Calendrier des travaux - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (s'il y a lieu)

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Nombre d'heures minimum facturé	heures	heures	heures	heures	heures

3) Matériaux (s'il y a lieu)

	Année 1	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3	Année d'option 4
Pourcentage de majoration sur les matériaux (s'il y a lieu)	%	%	%	%	%

Dans le cadre de l'évaluation (l'évaluation inclura le total pour les 5 années)

- Prix fermes annuels.
- 8 heures par an (Technicien qualifié)
- 2 heures par an (Technicien qualifié en dehors des heures de travail normales, du lundi au vendredi, de 16h00 à 7h00)
- 2 heures par an (Technicien qualifié en dehors des heures de travail normales les samedis, dimanches et jours fériés).
- 2 appels par an X nombre d'heures minimum facturé X taux horaire pendant les heures normales
- Matériaux, équipements et fournitures : estimé à 2,000.00 \$ par année X le pourcentage de majoration

^{*} Les heures mentionnées ci-dessus sont fournies à titre d'information et d'évaluation uniquement



ANNEXE D

CRITÈRES D'ÉVALUATION



CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires énoncés ci-dessous seront évalués simplement : réussite ou échec.

REMARQUES: Les propositions qui ne satisfont pas aux critères d'évaluation obligatoires seront déclarées irrecevables.

Les propositions DOIVENT démontrer la conformité à tous les critères obligatoires suivants et DOIVENT être accompagnées des documents justificatifs nécessaires. Chaque catégorie doit être traitée séparément.

CRITÈRES O	BLIGATOIRES	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans l'offre)	Réussite / Échec
CO1	L'entreprise doit présenter toutes les licences et / ou certifications appropriées requises pour chaque corps de métier (le cas échéant) pour effectuer des travaux dans la province de l'Ontario.		
CO2	L'entreprise doit prouver qu'elle est en activité depuis au moins cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la DP. Pour démontrer qu'il se conforme à ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition la preuve documentée de son statut (un certificat d'incorporation, l'enregistrement d'une entreprise ou des déclarations fiscales confirmant le nombre de mois d'activité au sein de l'entreprise).		
CO3	Le soumissionnaire doit fournir deux (2) noms de techniciens qualifiés ayant au moins cinq (5) années d'expérience. Afin de démonter sa conformité avec ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition le curriculum vitae (CV) détaillé de toutes les ressources proposées.		
CO4	Le soumissionnaire doit fournir une preuve démontrant que le personnel d'entretien proposé pour assurer la maintenance des équipements UPS possède cinq (5) années d'expérience ²		



	récente¹ et des performances antérieures; pour ce faire, il doit mentionner trois (3) projets/contrats similaires³ réalisés au cours des cinq (5) dernières années. Le personnel d'entretien proposé doit avoir exécuté les projets/contrats en question de manière satisfaisante. Le soumissionnaire doit remplir le Formulaire d'expérience obligatoire du personnel et performances antérieures pour chaque technicien qui effectuera des travaux afin de démontrer que les techniciens possèdent l'expérience demandée.* Afin de démonter sa conformité avec ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition le Formulaire d'expérience obligatoire du personnel et performances antérieures pour chaque ressource proposée.	
CO5	Le soumissionnaire doit fournir une preuve manifeste démontrant son expérience récente et ses performances antérieures en mentionnant trois (3) projets/contrats similaires effectués au cours des cinq (5) dernières années et pour lesquels l'organisme a donné entière satisfaction. Le soumissionnaire doit remplir le Formulaire d'expérience obligatoire de l'entreprise et performances antérieures pour démontrer que l'entreprise possède l'expérience exigée. Afin de démonter sa conformité avec ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition le Formulaire d'expérience obligatoire de l'entreprise et performances antérieures pour chaque ressource proposée.	

^{*} Si le soumissionnaire désigne plus de techniciens que le prévoit l'exigence, seule la candidature de deux (2) techniciens maximum sera évaluée. Les deux (2) premiers employés proposés répertoriés dans la proposition seront pris en compte pour l'évaluation.

- Expérience récente Par expérience récente, on entend l'expérience acquise entre janvier 2010 et la date de clôture des soumissions.
- Expérience Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que les chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.
- Projets/contrats similaires Par projets/contrats similaires, on entend des services d'entretien et/ou d'installation de différents types d'équipements UPS, y compris les installations électriques, et des contrats de maintenance UPS dont la nature, la dimension et la portée sont similaires, et



qui ont été offerts avec succès dans des organismes gouvernementaux ou privés. Le soumissionnaire doit prouver que l'entreprise possède une expérience de travail dans le domaine des hautes technologies, de l'industrie ou des laboratoires.

** Si le soumissionnaire présente plus de trois (3) références, seules les références associées à la limite des trois (3) projets seront évaluées. Les trois (3) premiers projets proposés répertoriés dans la proposition seront pris en compte pour l'évaluation.



Formulaire d'expérience obligatoire du personnel et performances antérieures

NOM DU TECHI	NICIEN QUALIFIÉ 1 :		
Nom de l'organisme ou de l'entreprise Projet/contrat de référence n° 1 :		Projet/contrat de référence n° 2 :	Projet/contrat de référence n° 3 :
Nom et titre d'une personne- ressource de client en mesure de confirmer les informations fournies dans la proposition	Nom :	Nom : Titre :	Nom :
Numéro de téléphone et courriel de la personne- ressource du client	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :
Période d'exécution du projet ou du contrat (indiquer l'année, le mois et le jour)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)
Description du projet/contrat			



NOM DU TECHI	NICIEN QUALIFIÉ 2 :		
Nom de l'organisme ou de l'entreprise Projet/contrat de référence n° 1 :		Projet/contrat de référence n° 2 :	Projet/contrat de référence n° 3 :
Nom et titre d'une personne- ressource de client en mesure de confirmer les informations fournies dans la proposition	Nom : ———————————————————————————————————	Nom : Titre :	Nom : Titre :
Numéro de téléphone et courriel de la personne- ressource du client	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :
Période d'exécution du projet ou du contrat (indiquer l'année, le mois et le jour)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	Du :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)
Description du projet/contrat			



Formulaire d'expérience obligatoire de l'entreprise et performances antérieures

	PROJET/CONTRAT RÉFÉRENCE N° 1	PROJET/CONTRAT RÉFÉRENCE N° 2	PROJET/CONTRAT RÉFÉRENCE N° 3
Nom de l'organisme ou de l'entreprise			
Nom et titre d'une personne-ressource de client en mesure de confirmer les informations fournies dans la proposition	Nom : Titre :	Nom : Titre :	Nom : Titre :
Numéro de téléphone et courriel de la personne- ressource du client	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :	Numéro de téléphone : Courriel :
Période d'exécution du projet ou du contrat (indiquer l'année, le mois et le jour)	De :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	De :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)	De :(jj/mm/aaaa) Au :(jj/mm/aaaa)
Description du projet/contrat, incluant les modèles des équipements et les techniques de dépannage et de maintenance appliquées, pour démontrer les connaissances et l'expérience du soumissionnaire.			



CRITÈRES CÔTÉS

Pour être déclarée recevable, une soumission DOIT obtenir la note de passage aux exigences cotées.

CRITÈRES	CRITÈRES COTÉS PAR POINTS :		
te	Le soumissionnaire a démontré l'expérience détaillée acquise par le echnicien qualifié n° 1 en matière de maintenance, d'inspection, de lépannage et de réparation de postes UPS : - Au cours des sept dernières années - Au cours des dix dernières années - Postes UPS fabriqués par EATON au cours des 15 dernières années	2 points 5 points 10 points	
te	Le soumissionnaire a démontré l'expérience détaillée acquise par le echnicien qualifié n° 2 en matière de maintenance, d'inspection, de lépannage et de réparation de postes UPS : - Au cours des sept dernières années - Au cours des dix dernières années - Postes UPS fabriqués par EATON au cours des 15 dernières années	2 points 5 points 10 points	
te d	Le soumissionnaire a démontré l'expérience détaillée acquise par le echnicien qualifié n° 1 en matière de maintenance, d'inspection, de lépannage et de réparation d'installations électriques dont la tension varie de 120 V c.a./c.c. à 600 V c.a.: - Au cours des sept dernières années - Au cours des dix dernières années - Au cours des quinze dernières années	2 points 5 points 10 points	
te d	Le soumissionnaire a démontré l'expérience détaillée acquise par le echnicien qualifié n° 2 en matière de maintenance, d'inspection, de dépannage et de réparation d'installations électriques dont la tension varie de 120/208 V c.a./c.c. à 600 V c.a. : - Au cours des sept dernières années - Au cours des dix dernières années - Au cours des quinze dernières années	2 points 5 points 10 points	
	Note minimale pour les critères cotés par points :	15 40	